

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-87

Séance du 24 novembre 2023

Date de convocation : 20/11/2023 L'an 2023, le 24 novembre à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 12/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 12/17

Pouvoirs : 4/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme WANNERROY ; Mme QUINTON ; Mme
BLET ; M. BRUN ; Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ;
Mme BECARD ; M. OREAL ; Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. le Maire à Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES à Mme
WANNERROY ; M. FLEISCH à M. GARNAUD et Mme MAUDUIT à
Mme BECARD.

Était absent excusé : M. PIERRE.

Tome 1 - N°23-87 - OBJET : Nouvelle convention avec l'association des Usagers des centres sociaux Giraudeau et Maryse Bastié.

Le CCAS de la ville de Tours loue à Ligéris la salle René Fonck, implantée dans le bâtiment du centre social Maryse Bastié.

Depuis juillet 2022, le CCAS se réserve deux créneaux hebdomadaires correspondant à ses besoins d'utilisation et laisse l'association des Usagers des centres sociaux Giraudeau et Maryse Bastié gérer la salle en direct, dans le cadre de son contrat de projet, en lui demandant une participation annuelle aux frais relatifs aux fluides.

Après bilan, il s'avère que cette formule est facilitatrice par la souplesse et la réactivité qu'elle offre au centre social dans la gestion de l'occupation de la salle par ses partenaires.

Il y a donc lieu de renouveler cette organisation dans le cadre d'une nouvelle convention prévue cette fois, sur les 3 années à venir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent Madame la Vice-Présidente à signer convention.

Délibération approuvée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

